Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 6

Artikel: Femmes algériennes : la loi des barbus

Autor: Schenk, Cosima

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-286891

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Femmes algériennes: la loi des barbus

Vingt-sept femmes assassinées, dix enlevées et violées, deux blessées dans des actions terroristes. Les femmes paient un lourd tribut à la crise politique qui secoue l'Algérie. Témoignages.

Dans la terrible crise qui secoue l'Algérie, de jour en jour la situation des Algériennes se détériore. Marginalisées, exclues des affaires du pays, elles sont aujourd'hui menacées dans leur vie. Dans les villes et les villages qui entourent Alger, elles assistent, médusées, à une campagne pour le port obligatoire du voile (hidjab) sous peine de mort.

Face aux agressions subies par les femmes avec la montée de l'intégrisme musulman, le gouvernement reste silencieux. La police n'intervient pas contre le placardage dans les rues de l'ultimatum concernant le port du voile. Tout se passe comme si le gouvernement était d'accord de fermer les yeux sur ces abus-là, comme gage d'une cohabitation possible avec les islamistes.

Le voile de l'obscurantisme

L'Algérie est un pays d'hommes, une société faite par et pour les hommes. Fiers de leur virilité, la plupart portent moustache. Et le signe distinctif des islamistes est la barbe, symbole de virilité qui va de pair avec le mépris de la femme, être impur réduit à avoir honte de son sexe. Pudeur et honte sont l'apanage des femmes. Il faut donc qu'elles se couvrent la tête, le corps sous une pyramide de voiles informes, noirs de préférence.

La présence des femmes en ville après le coucher du soleil «offense» cette société d'hommes.

De même une présence féminine dans les lieux saints, sans accompagnement masculin, «offense» Dieu. A Blida, à quelques kilomètres d'Alger, dans les transports publics on sépare les hommes et les femmes sous prétexte de les protéger des agressions sexuelles, tant la fringale sexuelle des hommes paraît une chose normale, respectée, encouragée.

Le droit à l'emploi en dehors de la maison est soumis à l'autorisation du mari ou du fils. Il y a quelques semaines, une directrice d'école, portant le voile pourtant, a été tuée devant ses élèves par des terroristes islamistes parce qu'elle travaillait. On tue des écolières parce qu'elles ne portent pas le hidjab. Mais on tue aussi des femmes voilées dans la rue, ce qui montre bien que le voile ou le travail ne sont que prétextes à libérer des sentiments d'agressivité ou de frustration dans une société en pleine crise politique, sociale et économique. Ces crimes se commettent bien souvent en toute impunité, car il est rare que la police, complice ou débordée, mette la main sur ces malfaiteurs.

> «L'état de notre société ne permet pas de voir ce que les femmes peuvent donner d'elles-mêmes. Elles semblent exclusivement destinées à donner naissance aux enfants et à les allaiter. Cet état de servitude a détruit en elles la faculté nécessaire pour les grandes choses.»
>
> **Averroès**

Rentrées dans l'ombre

Pendant la guerre d'indépendance, les femmes ont pris le maquis. Elles ont lutté pour libérer leur pays de la colonisation française. Ce fut le symbole de leur émancipation. Depuis 1962, on leur a volé cette victoire. La religion a constitué, dès les

Sous la masse informe des tissus, la femme est réduite à la honte de son sexe.

premières années de l'indépendance, un facteur d'unité nationale. Les femmes sont retombées alors sous le poids de la tradition: la reconnaissance que «la supériorité de l'homme reste dans l'harmonie naturelle des choses». Les militantes de naguère sont presque toutes rentrées dans l'ombre d'une vie privée. Comment, dans la mouvance islamique, peut-on analyser le sort qui est fait aux femmes?

Averroès, grand philosophe arabe, le constatait au XIIe siècle: la condition biologique de la femme dans la maternité constitue pour elle un obstacle à l'accomplissement d'autres tâches. A l'époque d'Averroès, le juridique et le religieux ne se dissocient pas. Ce que l'intégrisme moderne ajoute, pervertissant ainsi la pensée

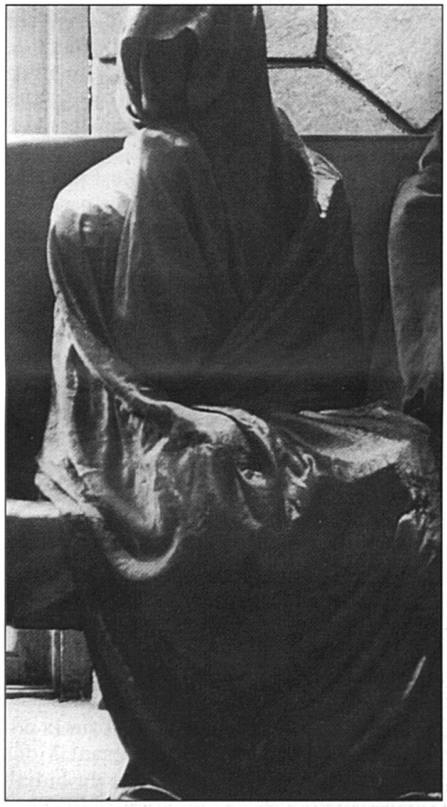

du philosophe, c'est que cette condition est voulue par Dieu, que l'homme en est l'interprète et le gardien, ce qui l'autorise à enlever aux femmes tout moyen d'échapper à leur «destinée» par un système de société coercitif.

Les musulmans ont fêté cette année le ramadan 1414. Au XVe siècle de notre ère, l'Eglise a également confiné les femmes dans leur fonction reproductrice en leur niant tout autre rôle dans la vie de la cité. Il y a d'innombrables illustrations de l'état d'infériorité où l'on a maintenu les femmes dans les religions chrétienne et juive, religions dites du Livre révélé à l'homme seul par la divinité et perpétuant ainsi pendant des siècles l'image de l'homme, chef et père, fondant ainsi une société de type patriarcal. La religion musulmane, postérieure, vit maintenant le même processus que nos pays au XVe siècle. Elle s'y complaît même par réaction plus ou moins violente,

La longue marche des Algériennes: en 1965, elles luttaient déjà contre le néo-colonialisme. Que reste-t-il aujourd'hui de leurs luttes?

plus ou moins consciente, contre l'Occident, qui certes depuis un siècle sort peu à peu de ce schéma traditionnel, mais qui a trop souvent au cours de ce même siècle humilié les pays musulmans.

Le choc de deux cultures

L'Algérie se trouve aujourd'hui au carrefour de deux mondes où s'affrontent l'influence de l'Occident par cent trente ans de colonisation française et l'attrait du Moyen Orient avec la résurgence de la guerre sainte. Toute une classe d'Algériens, instruits par les Français, restent convaincus de la nécessité pour l'Algérie d'un Etat laïc, moderne, industrialisé. Par contre, une énorme frange de la population, déçue par le matérialisme occidental auquel elle n'a pas eu accès, malgré les promesses de l'indépendance, souhaite un Etat religieux, tourné vers des valeurs du passé, prônant une société morale, rurale, avec l'espoir d'une vie meilleure dans l'au-delà.

Malheureusement, dans cette lutte pour l'un ou l'autre de ces modèles de société, ce sont les femmes qui sont au centre du débat, involontairement, puisque suivant le statut qu'on leur octroiera, l'Etat sera laïc et moderne ou religieux et de type archaïque.

En Algérie, les femmes ont compris qu'elles étaient l'enjeu de la lutte, sans avoir le droit ni le pouvoir d'influencer le destin du pays. Quelques-unes protestent et organisent des marches, mais pour beaucoup il ne reste que la désespérance et la résignation.

Cosima Schenk
Alger

Mineures toute la vie

(csch) – La vie des Algériennes est réglementée par le «Code de la famille» qui n'accorde aux femmes qu'un statut de mineures toute leur vie. Elles restent sous la tutelle du père jusqu'au mariage. Si elles sont veuves ou divorcées, elles ne peuvent pas voyager librement sans tuteur. Elles n'ont pas le droit de se rendre à La Mecque sans être accompagnées par un homme. Dans les sphères du gouvernement, les femmes sont singulièrement absentes et ne sont jamais conviées aux réceptions liées aux grandes fêtes nationales (installation de nouveaux chefs de l'Etat, par exemple). Le prétexte avancé étant que les «affaires de l'Etat sont une chose sérieuse».

L'homme a droit au divorce sans justification aucune, la femme peut demander le divorce suivant sept causes précises. L'épouse peut se séparer de son conjoint moyennant réparation. Elle n'a pas droit au logement ni à l'entretien. En matière de succession, une part double est réservée à l'héritier mâle.

Toutes les associations féminines militent pour l'abrogation du Code de la famille. Ces organisations ne jouissent toutefois d'aucune reconnaissance juridique (elles n'ont pas l'autorisation par exemple d'avoir un compte de chèques). Face à la répudiation, les femmes sont sans protection de la part des services publics. Un centre Femmes en détresse est organisé par des femmes, mais elles manquent cruellement de moyens.